

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-008

du 27 février 2023

n°008

page 1/2

EXTRAIT :**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (50) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, F. MERY, P. BARAUDON, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, T. PRIEUR, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (11) : J. MARECOT donne pouvoir à M. LAVRARD
F. BRAUD donne pouvoir à E. AZIHARI
S. RAYNAUD à T. BAUDIN
H. PREHER donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à JM. MEUNIER
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
Y. TROUSSELLE donne pouvoir à F. MERY
C. FARINEAU donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (20) : A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, I. MIGUET, A. NOËL, P. BIGOT, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, Y. MUSCAT, L. DUFFAULT, L. BARBOTTIN, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, T. DAULARD, J. BOISSON.

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Tarifs et modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2023**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault exerce la compétence obligatoire de gestion des eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020 sur les 47 communes. Cette gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines (article L.2226-1 du CGCT).

Il est proposé de réviser les tarifs de branchements des eaux pluviales à compter de l'année 2023, comme suit :

Désignation des travaux	Anciens tarifs TTC	Tarifs 2023 TTC
Branchement EP Ø 125 mm pour 3 ml	1 040 €	1 350 €
Branchement EP Ø 160 mm pour 3 ml	1 110 €	1 440 €
Branchement EP Ø 200 mm pour 3 ml	1 220 €	1 580 €
Branchement EP Ø 300 mm pour 3 ml	1 260 €	1 630 €
Mètre suppl. Pour les diamètres de 125 mm à 300 mm	100 € le ml	150 € le ml
Busage de fossé pour les entrées charretières	250 € le ml	350 € le ml 400 € le ml si

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKRAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20230227-008

du 27 février 2023

n°008

page 2/2

		tête de buse (en route départementale)
Fourniture et mise en place d'enrobé à chaud pour busage sur voie	30 € le m ²	40 € le m ²

* * * * *

VU les articles L2226-1 et R2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la taxe pour la gestion des eaux pluviales,

VU l'article 3 I-10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la gestion des eaux pluviales ,

VU les modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales ci-annexées,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs et les modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales à compter de l'année 2023,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de branchements d'eaux pluviales à compter de 2023 ci-dessous ainsi que les modalités de réalisation des branchements ci-annexées :

Désignation des travaux	Anciens tarifs TTC	Tarifs 2023 TTC
Branchement EP Ø 125 mm pour 3 ml	1 040 €	1 350 €
Branchement EP Ø 160 mm pour 3 ml	1 110 €	1 440 €
Branchement EP Ø 200 mm pour 3 ml	1 220 €	1 580 €
Branchement EP Ø 300 mm pour 3 ml	1 260 €	1 630 €
Mètre suppl. Pour les diamètres de 125 mm à 300 mm	100 € le ml	150 € le ml
Busage de fossé pour les entrées charretières	250 € le ml	350 € le ml 400 € le ml si tête de buse (en route départementale)
Fourniture et mise en place d'enrobé à chaud pour busage sur voie	30 € le m ²	40 € le m ²

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUÏ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**Modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales
pour l'année 2023**

1- Demande du pétitionnaire :

Le pétitionnaire remplit le formulaire selon les modalités suivantes en respectant les cases correspondantes à son cas :

- en fournissant - 1 - un plan de masse (échelle 1/500 ou 1/1000^e) ou un plan de masse du lotissement,
- en fournissant - 2 - un plan de situation (échelle 1/10 000 ou 1/25 000^e) pour les raccordements autre que la ville de Châtellerault.

Avant réalisation des travaux, un piquet d'implantation ou une marque au sol matérialisant l'emplacement du futur branchement devra être mis en place par le pétitionnaire. En l'absence de ce positionnement, les conditions du paragraphe 3 seront appliquées.

Le pétitionnaire s'engage, par le présent formulaire, à accepter les travaux et le paiement de ces derniers. Il incombe au pétitionnaire de solliciter les gestionnaires des autres réseaux pour les demandes de branchement (électrifié, gaz, téléphone...).

2- L'administration se réserve le droit de modifier unilatéralement les éléments de la demande du pétitionnaire conformément aux règlements en vigueur. Ces modifications peuvent porter sur :

- les tarifs,
- l'implantation du branchement, sa position en X Y et Z,
- le nombre, le diamètre du raccordement et les modalités techniques de raccordement.

3- Délai de réalisation :

le pétitionnaire est invité à déposer au plus tôt sa demande de branchement. le délai indicatif de réalisation des travaux est de 60 jours à compter de l'enregistrement de la demande. En cas de dépassement de ce délai, aucune indemnité, ni remboursement ne peut être accordé.

4- Entrepris réalisant le branchement :

L'entreprise réalisant le branchement sur domaine public est mandatée par Grand Châtellerault.

5- Modalités de recouvrement :

- Un titre de recette sera adressé au pétitionnaire par le trésor public.
- Le coût du ou des branchements est exigible une fois les travaux de branchement réalisés.

GRAND
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**DEMANDE DE BRANCHEMENTS
D'EAUX PLUVIALES
Année 2023**

Je soussigné(e), (Nom), (Prénom)

Demeurant

☎ personnel : ☎ prof. ou port. :

Adresse des travaux projetés :

section parcelle(s) n°

Travaux de raccordement = jour de réception de la demande +60jours

Branchement d'eau Pluviale

Diamètre demandé Ø125 Ø160 Ø200 Ø300

Forfait 3m 1350 € TTC 1440 € TTC 1580 € TTC 1630 €TTC

Mètre supplémentaire pour les diamètres de 125mm à 300mm : 150 € le ml

Busage fossé pour les entrées charretières: 350€ le ml 400€ le ml si tête de buse (en RD)

Cet imprimé est à retourner à :

GRAND CHATELLERAULT – Service Aménagement Urbain
208 rue d'Antran 86100 CHATELLERAULT
Tél : 05 49 20 21 60 - fax 05 49 20 21 22
service.eauxpluviales@grand-chatellerault.fr

Demande faite à : le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2023

1- Demande du pétitionnaire :

Le pétitionnaire remplit le formulaire selon les modalités suivantes en respectant les cases correspondantes à son cas :

- en fournissant - 1 - un plan de masse (échelle 1/500 ou 1/1000^e) ou un plan de masse du lotissement,
- en fournissant - 2 - un plan de situation (échelle 1/10 000 ou 1/25 000^e), pour les raccordements autre que la ville de Châtellerault,

Avant réalisation des travaux, un piquet d'implantation ou une marque au sol matérialisant l'emplacement du futur branchement devra être mis en place par le pétitionnaire. En l'absence de ce positionnement, les conditions du paragraphe 3 seront appliquées.

Le pétitionnaire s'engage, par le présent formulaire, à accepter les travaux et le paiement de ces derniers. Il incombe au pétitionnaire de solliciter les gestionnaires des autres réseaux pour les demandes de branchement (électricité, gaz, téléphone...).

- ### 2- L'administration se réserve le droit de modifier unilatéralement les éléments de la demande du pétitionnaire conformément aux règlements en vigueur. Ces modifications peuvent porter sur :
- les tarifs,
 - l'implantation du branchement, sa position en X Y et Z,
 - le nombre, le diamètre du raccordement et les modalités techniques de raccordement.

3- Délai de réalisation :

Le pétitionnaire est invité à déposer au plus tôt sa demande de branchement. Le délai indicatif de réalisation des travaux est de 60 jours à compter de l'enregistrement de la demande. En cas de dépassement de ce délai, aucune indemnité, ni remboursement ne peut être accordé.

4- Entrepris réalisant le branchement :

L'entreprise réalisant le branchement sur domaine public est mandatée par Grand Châtellerault.

5- Modalités de recouvrement :

- Un titre de recette sera adressé au pétitionnaire par le trésor public.
- Le coût du ou des branchements est exigible une fois les travaux de branchement réalisés.

GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

DEMANDE DE BRANCHEMENTS D'EAUX PLUVIALES Année 2023

Je soussigné(e), (Nom) (Prénom)
Demeurant
personnel : prof. ou port. :

Adresse des travaux projetés :
section parcelle(s) n°.....

Travaux de raccordement = jour de réception de la demande +60jours

Branchement d'eau Pluviale

Diamètre demandé Ø125 Ø160 Ø200 Ø300
Forfait 3m 1350 € TTC 1440 € TTC 1580 € TTC 1630 € TTC

Mètre supplémentaire pour les diamètres de 125mm à 300mm : 150 € le ml

Busage fossé pour les entrées charretières : 350€ le ml 400€ le ml si tête de buse (en RD)

Cet imprimé est à retourner à :

GRAND CHATELLERAULT – Service Aménagement Urbain
208 rue d'Antran 86100 CHATELLERAULT
Tél : 05 49 20 21 60 – fax 05 49 20 21 22
service.eauxpluviales@grand-chatellerault.fr

Demande faite à : le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

